

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Mathod - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et publicité :

Greffé municipal, 1446 Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

Lundi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 11 h 30
Mardi et mercredi :
14 h 30 - 17 h 30

Délai de réception des annonces:
jeudi 11h pour la semaine suivante

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 11 octobre 2026

Les Tuileries-de-Grandson	10 h 00	Culte. D. Fell.
Église de Champagne	10 h 00	Culte. S. Mermod-Gilliéron.
Église de Vuitebœuf	10 h 00	Culte. O. Bader.
Église de Champvent	10 h 00	Culte. C. Collaud.
Église de Montcherand	10 h 00	Culte des récoltes.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes

Fermeture de l'administration communale

Le bureau du greffe municipal, contrôle des habitants
et bureau des étrangers sera **fermé** le :

lundi 12 octobre 2026

Merci de votre compréhension.

La secrétaire municipale

Conseil général de Vugelles- La Mothe - Convocation

Les citoyennes et citoyens de Vugelles-La Mothe sont
convoqués en assemblée du Conseil général le
jeudi 15 octobre 2026 à 19h30 à la Salle du Conseil

Ordre du jour:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18.06.2026
3. Admissions / Démissions / Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 2026-06: Règlement communal des sépultures, du cimetière et tarifs y relatifs
6. Préavis 2026-07: Taux d'imposition 2027
7. Préavis 2026-08: Plafond d'endettement
8. Préavis 2026-09: Mise en conformité place de jeux
9. Préavis 2026-10: Octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031
10. Divers et propositions individuelles

Cette séance est publique et les préavis sont disponibles au greffe. Selon la loi sur les communes du 1^{er} janvier 2022, un membre du Conseil qui manque deux séances consécutives sans justificatif est réputé démissionnaire.

Nous vous rappelons que toute absence justifiée doit être annoncée au Bureau du Conseil 24 heures avant la séance.

Le bureau du Conseil



BAULMES
www.baulmes.ch

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2026

OCTOBRE

Samedi 10.10 13 h 30 - 17 h 30

Tir de clôture 300 m

Journée festive et conviviale à la Limasse

Samedi 24 octobre 2026

La Municipalité de Baulmes a le plaisir d'inviter toute la population à une journée consacrée au choix du futur Sapin Président de notre Commune.

Venez partager ce moment chaleureux en famille ou entre amis et participer à cet évènement afin de désigner le futur Sapin Président de Baulmes.

Le programme détaillé suivra prochainement.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion.

La Municipalité



**VUGELLES
LA MOTHE**

Demande de permis de construire (P)

Commune: Vugelles-La Mothe ,
Compétence: (ME) Municipale État
Réf. communale: 2026-E01
CAMAC N°: 251564
Parcelle N°: 239

ECA N°: --

Coordonnées (E/N): 2533533/1185813

Nature des travaux: Construction nouvelle.
Construction de deux villas mitoyennes en bordure de forêt sur la Commune de Vugelles-La Mothe.

Situation: Chemin du Tilleul 5

Note de recensement architectural: --

Propriétaires, promettants, DDP: Burri Walter,
Gomes André Edifis Partners SA

Auteur des plans: Wirth Sidney, Point 0 Sàrl

Demande de dérogation: --

Particularités: Le projet implique un défrichement de 0 m².

Enquête publique ouverte du 03.10.2026 au 01.11.2026.

La Municipalité



LIGNEROLLE

Dispense d'enquête

Dans sa séance du 28 septembre 2026, la Municipalité de Lignerolle a autorisé les travaux suivants sur le bâtiment du stand de tir, ECA N° 121, parcelle communale N° 2:

- Modification d'ouvertures pour créer deux issues de secours (travaux réalisés pour se mettre en conformité avec les normes incendie).

La Municipalité

Randonnée et randonnée en montagne

Par monts et par vaux en toute sécurité

La Suisse compte 65 000 kilomètres de chemins de randonnée, dont 24 000 de chemins de randonnée de montagne. Le risque de glisser ou de trébucher n'est jamais loin: plus de 40 000 personnes par année se blessent en randonnant. Découvrez les conseils du BPA pour écarter les dangers de votre chemin.

Choisissez un itinéraire adapté à vos capacités

Pour pouvoir profiter de votre randonnée, il s'agit de ne pas vous surestimer. Évaluez vos capacités et celles des membres de votre groupe de manière réaliste et choisissez votre itinéraire en conséquence. Le temps de marche nécessaire (pauses exclues) peut être calculé de la manière suivante:

- Montée: comptez 15 minutes pour un dénivelé de 100 mètres et autant pour une distance horizontale de 1 kilomètre.
- Descente: comptez 15 minutes pour un dénivelé de 200 mètres et autant pour une distance horizontale de 1 kilomètre.

Les panneaux indicateurs renseignent sur le degré de difficulté des différents itinéraires. Les chemins de montagne, balisés en blanc-rouge-blanc, peuvent être raides, étroits et exposés. Pour les emprunter, il faut avoir le pied sûr, ne pas souffrir de vertige et être relativement en forme. Si vous prévoyez de faire une randonnée difficile, il est préférable de vous faire accompagner par une ou plusieurs personnes.

Préparez votre randonnée

Randonner, en particulier en montagne, est une activité plus exigeante qu'on ne le pense. Quel que soit le niveau de difficulté de l'itinéraire que vous souhaitez emprunter, il est recommandé de préparer soigneusement votre randonnée afin d'éviter les mauvaises surprises.

- Planifiez le parcours et le temps nécessaire, marge de sécurité comprise, et prévoyez un itinéraire de rechange.
- Tenez compte du niveau de difficulté de la randonnée, de l'état du chemin et des conditions météorologiques.
- Informez quelqu'un de la randonnée prévue, surtout si vous partez seul.

Les personnes débutantes peuvent se familiariser avec cette activité en participant à des randonnées guidées ou en suivant un cours auprès d'un organisme spécialisé. L'expérience permet d'évaluer correctement ses propres capacités. Il existe de nombreux prestataires de randonnées guidées.

Équipez-vous correctement

Faire de la randonnée ne se conçoit pas sans un bon équipement, à savoir:

- Chaussures de randonnée robustes à semelle profilée
- Vêtements chauds et résistants aux intempéries (principe des couches)
- Protection contre le soleil
- Téléphone portable chargé
- Cartes topographiques à jour, sur papier ou sous forme numérique disponible hors

« Mêlez-vous de nos oignons ! »



23^e Fête de l'Oignon

Samedi 10 octobre 2026

1445 Vuiteboeuf

10 h 00 - 18 h 00

Au centre du village



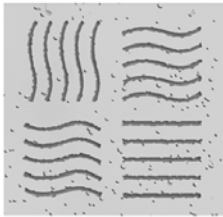
Marché artisanal et produits du terroir
Jeux - restauration – animations
En faveur de la Fondation MOAI

fetedeloignon.ch

« L'oignon fait la force ! »

CORPS ACCORD

Retrouver l'équilibre



- **Massages...**
 - relaxant
 - ayurvédique
 - neuro-musculaire
 - aux pierres chaudes
- **Coaching**
- **Thérapie Polarity**
- **Questions sociales**
 - renseignements, conseils, etc.

Audrey Roncière
Masseuse, animatrice
en atelier créatif
et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au
079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière
Masseur, coach,
thérapeute Polarity
et travailleur social

Sur rendez-vous au
079 653 53 52

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignierolle

ligne (le téléphone peut tomber en panne ou ne pas capter de réseau)

- Nourriture et boissons en quantité suffisante
- Pharmacie de secours et couverture de survie

Restez vigilant-e en chemin

Plus on est fatigué, moins on a le pied sûr. C'est pourquoi vous devez veiller à faire des pauses, à vous hydrater et à vous alimenter régulièrement. Êtes-vous encore dans les temps? Les conditions météorologiques sont-elles stables? Le chemin est-il en bon état? Tous les membres du groupe sont-ils encore en forme? Si la réponse à l'une de ces questions est négative, vous devez rapidement faire demi-tour ou choisir un autre itinéraire.

Les chemins de randonnée sont prévus pour les périodes sans neige ni verglas

Les chemins de randonnée sont uniquement contrôlés et entretenus durant les périodes sans neige et sans verglas. Ils ne sont donc pas barrés en hiver ni en cas de chute de neige, ce qui impose de redoubler de vigilance au printemps et en automne. Lorsqu'il fait beau en plaine, il y a encore souvent de la neige en montagne sur les chemins de randonnée. La traversée de champs enneigés exige des compétences et un équipement adapté, car glisser sur la neige peut avoir des conséquences fatales.